



Pour une Réglementation des Implantations d'Antennes Relais de Téléphonie Mobile

5 cour de la Ferme-Saint-Lazare - 75010 Paris • tel : 01 42 47 81 54 • fax : 01 42 47 01 65  
*contact@priartem.com*

Monsieur Jean-Bastien GUIRAL  
Direction régionale de Bouygues-Télécom  
Tour Suisse  
1 Boulevard Vivier Merle  
69003 LYON

Paris, le 2 juin 2008

Monsieur ,

Vous avez activé, il y a quelques jours les antennes que vous avez fait installer sur un pylône situé dans le Hameau de la Ruchère sur la commune de Saint-Christophe de Guiers. Ce site a été implanté contre l'avis des riverains qui ont, à plusieurs reprises, manifesté leur opposition à cette implantation et demandé que soit retenu un site alternatif.

Leurs demandes qui portaient à la fois sur le respect de leur environnement et de leur santé n'ont pas été entendues. Aujourd'hui devant le mur d'incompréhension auquel ils se sont heurtés, un jeune couple qui a construit, dans ce hameau, à la fois un projet de vie et un projet professionnel s'est lancé dans une grève de la faim.

Expression de leur désespoir, cette décision peut très vite avoir des effets irréparables sur leur santé. Nous vous demandons donc, dans un geste d'apaisement d'arrêter l'exploitation de vos antennes et d'accepter le principe de l'ouverture d'un dialogue en vue de la recherche d'une solution satisfaisante pour tous.

Vous en remerciant par avance, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos salutations distinguées.

Janine Le Calvez  
Présidente de Priartem

Stephen Kerckhove  
Délégué Général  
d'Agir pour l'Environnement